



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 28 septembre 2023  
Convocation du : 22 septembre 2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Martine DUBREU, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sophie TANGHE

DE23.123

**FINANCES**  
**ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES**  
**CLASSES D'ENVIRONNEMENT D'ÉLÈVES ARMENTIÉROIS**  
**PARTICIPATION FINANCIÈRE**

*Autorisation – Approbation*

☞

Par délibérations n° 261 du 31 mars 1992, n° 511 du 7 juillet 1999 et n° 198 du 28 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une contribution forfaitaire aux comités de gestion des écoles privées qui organisent des classes d'environnement (neige, nature..). Cette contribution forfaitaire concerne les élèves armentiérois scolarisés dans les écoles privées d'Armentières.

Par délibération n° 73 du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé :

- de ramener le calcul de l'aide financière en journée/séjour, afin de faciliter ensuite le versement de la subvention,
- de régulariser la durée maximale des séjours.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la municipalité a décidé de passer à 10 jours sur place les séjours en classe d'environnement, sans modification des contributions existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 13,07 € par jour / élève armentiérois, dans une limite de 10 jours maximum au cours de la scolarité de l'élève.

Les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices en cours et à venir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Sophie TANGHE**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille